



GRENOBLE

ALPES METROPOLE

POPULATION : 445 516

OBJECTIF 2020 : -35 %

POPULATION : 445 516

OBJECTIF 2020 : -35 % DE GES

OBJECTIF 2030 : -50 % DE GES

SCOPE 3 DISPONIBLE

Gouvernance et intégration des politiques climatiques

Grenoble Alpes Métropole, constituée de 49 communes, est la première collectivité française à adopter en 2005 un Plan Air Énergie Climat (PAEC). Un comité de pilotage ainsi qu'un [conseil scientifique](#) permet aux élus et aux acteurs de participer au suivi et à l'accompagnement de sa mise en œuvre. Le suivi de l'impact du PAEC est optionnel, toutefois en 2004, la Métropole a mis en place l'[Observatoire du Plan Air Énergie Climat](#) en partenariat avec Air Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence locale de l'énergie (Alec) pour assurer un suivi de la production et la consommation d'énergie, des émissions de GES. Ces données locales sont agrégées au niveau régional.

Le Plan climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en 2019, prévoit un investissement de + 500 millions d'euros entre 2020 et 2030, et se positionne comme la colonne vertébrale de toutes les politiques. Il s'est voulu plus intégrateur que ce que la législation française prévoit, avec une [consultation publique](#) préalable de 4 mois. Il doit prendre en compte la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), et de manière plus contraignante doit être compatible au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région [Auvergne-Rhône Alpes](#). Enfin ses objectifs sont pensés pour rendre cohérent les différentes déclinaisons opérationnelles et sectorielles que sont le [Plan local d'urbanisme intercommunal](#) (PLUi), le [Plan de déplacement urbain](#) (PDU), et le [Schéma Directeur Énergie](#) (SDE).

Suivi-évaluation de la politique climat

La Métropole a réduit ses émissions de 25 % entre 2005 et 2016, pour atteindre 1,87 MtCO₂eq/an, ainsi que sa consommation finale d'énergie de 20 %. Cette baisse s'explique pour moitié par la baisse de 27 % de la consommation des 20 plus gros industriels (contre 9 % en moyenne dans les autres secteurs), elle-même largement liée à la diminution de l'activité et des emplois en leur sein (-28 %).

Toutefois, selon le [diagnostic préalable au PCAET](#) les mesures programmées ne seront pas suffisantes pour atteindre l'objectif de -50 % de GES d'ici 2030. Enfin, l'empreinte carbone de la Métropole, estimée à 3,67

L'action métropolitaine, le moteur de la transition

MtCO₂eq/an, montre que les émissions indirectes liées à la consommation (scope 3) sont aussi importantes que les émissions territoriales.

Bâtiments – un service public dédié à l'efficacité énergétique

Les programmes d'efficacité énergétique conçus par la Métropole et animé par l'Alec, s'attaquent à la première source d'émissions de GES (39 %) et de consommation finale d'énergie (46 %) en 2016. Ce levier est encore peu utilisé depuis 2005 : les émissions du résidentiel et du tertiaire n'ont baissé que de 12 % et 7 %, et la consommation a stagné voire augmenté dans le tertiaire. C'est pourquoi la métropole cherche à mettre en œuvre dans ses services un Service Public de l'Efficacité énergétique (SPEE), allant au-delà de la performance énergétique des bâtiments.

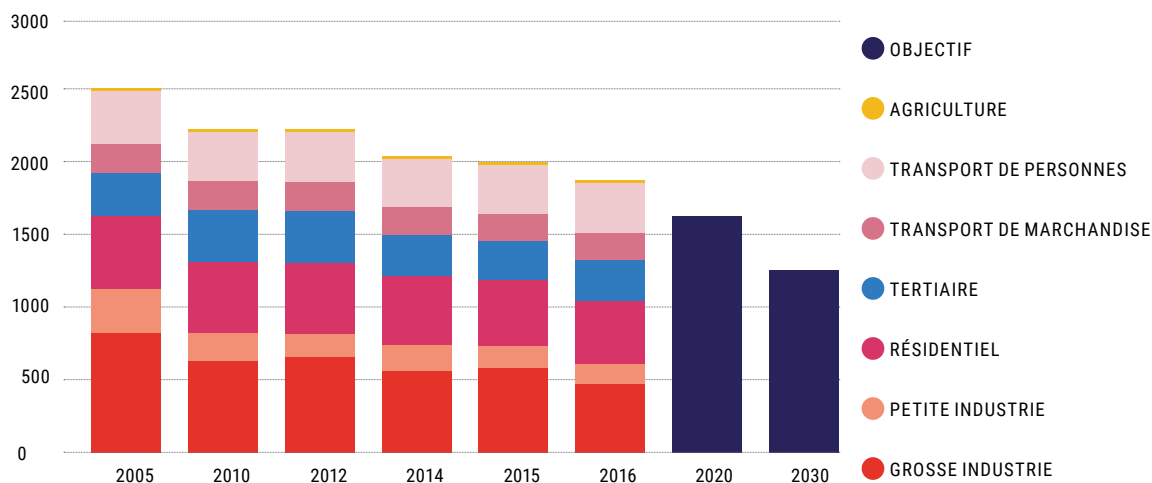
Le dispositif [Mur-Mur II \(2016-2020\)](#) permet la rénovation de près de 1 500 logements/an via une aide (15 à 20 000 euros) pour des projets de rénovation extérieure et selon le revenu des co-propriétaires, et une liste de 75 [entreprises labélisées](#). Bien que s'ajoutant aux 4 500 logements rénovés lors de la première phase, Mur-Mur ne répond que partiellement aux objectifs du SDE (2 500 logements/an). Un second dispositif « Métro énergie » propose aux petites et moyennes entreprises un diagnostic énergétique et des conseils gratuits. Les 94 milliards d'euros de travaux estimés par le programme représentent un potentiel de 1 800 emplois sur le territoire.

Enfin la commune de Grenoble se démarque par [plusieurs projets](#) phares : le quartier « Presqu'île » bénéficie d'un système de pompes à chaleur connectées à la nappe phréatique permettant également le rafraîchissement des bâtiments en été. Dans le [quartier « Flaubert »](#), la commune travaille avec les bailleurs sociaux, pour l'utilisation accrue de matériaux locaux (bois, pailles) censés représenter 25 % d'ici 2025.

Énergie – Les entreprises énergétiques locales comme levier de l'action publique

18 % de la consommation finale d'énergie et 24 % de l'électricité en 2016 étaient d'origine renouvelable (soit 2 000 GWh/an), portée par l'hydroélectricité (40 %), le bois-énergie (30 %) et l'énergie de récupération (28 %).

ÉMISSIONS GES DE GRENOBLE MÉTROPOLE 2005-2016 (KTEQCO₂) - Source données : PAECT - Diagnostic 2019



Cependant depuis 2013, les faibles pluies ont conduit à une baisse de 30 % de la production hydroélectrique, et la production solaire est encore faible et stagne autour de 13 GWh/an.

La forte particularité de la Métropole est la présence de deux entreprises locales d'économies mixtes détenues majoritairement par les collectivités locales de la métropole : [Gaz et Électricité de Grenoble](#) (GEG) et la [Compagnie de Chauffage](#) (CCIAG) :

CCIAG est le deuxième réseau de chaleur en France après Paris, alimentant 46 000 logements. Depuis 2018 les bâtiments à moins de 150m y sont obligatoirement raccordés, ce qui est justifié par les émissions évitées liées à l'utilisation de bois au lieu du gaz, et par les économies réalisées par les ménages. Le projet de cogénération « [Biomax](#) » devrait en 2020 augmenter la part actuelle d'énergie de récupération dans son mix (65 %) avec 183 GWh de chaleur (équivalent aux besoins de 15-20 000 logements), et 37 GWh d'électricité.

GEG assure la distribution de l'énergie dans 12 autres villes de l'agglomération et représente un levier d'action important pour la politique énergétique locale. Sa filière dédiée aux renouvelables développe des [unités de production](#) hydroélectriques, solaires et éoliens en vue d'atteindre l'équivalent de la consommation de la ville de Grenoble d'ici 2022 (400 GWh/an, contre 147 actuellement).

Mobilité – Un plan d'aménagement à l'échelle du bassin

La demande de transport routier (kilomètres parcourus) continue d'augmenter depuis 2005, et plusieurs actions du PDU2030 adopté en 2017 sont déjà en cours pour y remédier :

Extension des Zones Basses Émissions Poids Lourds dès 2019 à 10 communes, avec des critères d'émissions des véhicules progressifs jusqu'en 2025 ;

Restriction de la circulation automobile dans plusieurs axes où transitent actuellement 15 000 personnes par jour.

Le plan « [Chronovélo](#) » de 6 millions d'euros/an pour l'amélioration des infrastructures. Actuellement 70 000 déplacements quotidiens se font à vélo contre 1,7 millions au total. La seule ville de Grenoble vise 20 % de la part modale d'ici 2020 contre 7 % en 2016.

Les trajets entre le cœur de la métropole et le reste sont un enjeu essentiel représentant 60 % des kilomètres parcourus et des émissions de GES liées aux transports routiers ([p16. PDU](#)). Le plan prévoit donc une série d'actions pour prendre en compte la précarité liée au transport dans la connexion des zones périurbaines.

ADAPTATION

COLLABORER AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

La stratégie d'adaptation s'intègre intimement avec la gestion des ressources des territoires environnants.

Avec les parcs naturels régionaux et les communes voisines, la Métropole prévoit un projet alimentaire territorial pour relocaliser l'alimentation de 800 000 personnes. De plus, [la politique agricole territoriale](#) prévoit une protection renforcée du foncier des terres agricoles qui représentent 15 % de son territoire. La Métropole cherche à enrayer l'artificialisation en incluant des critères de désartificialisation pour l'évaluation des projets d'infrastructures publiques ([GM](#), 2019 ; [PLUi](#), 2018).

Enfin, l'Observatoire du PCAET sera désormais intégré à d'autres observatoires locaux liés à la biodiversité, la santé et aux indicateurs de bien-être.